



**Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau  
transfrontières et des lacs internationaux**

**Groupe de travail de la gestion intégrée**

**des ressources en eau**

**Dixième réunion**

Genève, 24 et 25 juin 2015

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières**

WG.1/2015/INF.3

**PROJET DE VISION POUR LES TRAVAUX FUTURS DANS LE DOMAINE DE L'EAU ET DE  
L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

**Présentés par le secrétariat en coopération avec la Suisse et les Pays-Bas, pays chefs de file pour  
l'activité 4 « Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières »**

**I. INTRODUCTION**

En 2006, l'Equipe spéciale de l'eau et du climat a été créée au titre de la Convention sur l'eau et les activités liées à l'adaptation aux changements climatiques ont débuté. Les neuf années de travail dans ce domaine ont permis de nombreuses réalisations, cependant il reste de nombreux défis à relever. En outre, comme il est probable que les effets des changements climatiques sur les ressources en eau s'intensifient au cours des prochaines années (tels que des phénomènes météorologiques plus nombreux et de plus en plus graves (inondations et sécheresses), effets sur la qualité de l'eau et la température, etc.), il faut s'attendre à ce que la coopération en matière d'eaux transfrontières se complique ; par conséquent, il est nécessaire d'élaborer une vision pour aller de l'avant.

Le présent document expose une telle vision pour le travail dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques au cours des dix prochaines années au titre de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux de la CEE-ONU (Convention sur l'eau). Il complète le projet de programme de travail pour la période 2016-2018 et notamment l'activité 4 sur l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières figurant dans le document suivant et dans l'annexe du présent document. Le document a été préparé sur la proposition du Bureau de la Convention sur l'eau dans le but d'amener une discussion sur les futures orientations du travail.

Le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) est invité à examiner le projet de vision et à se mettre d'accord sur la manière et le moyens de le réviser afin de le soumettre à la septième Réunion des Parties (Budapest, 17 - 19 Novembre 2015).

**II. RÉSULTATS OBTENUS À CE JOUR**

La Convention a aidé les pays à s'adapter aux changements climatiques transfrontières bar le biais de lignes directrices, de renforcement des capacités, de projets sur le terrain et d'échange d'expériences :

(a) Les **Lignes directrices sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques**<sup>1</sup> ont été élaborées au titre de l'Equipe spéciale de l'eau et du climat en 2007-2009 et ont été adoptées par la Réunion des Parties à la Convention en 2009.

**Résultat:** Les preneurs de décisions et les gestionnaires de l'eau ont reçu un outil utile, qui apporte des conseils étapes par étapes sur la manière d'évaluer les effets des changements climatiques sur la quantité et la qualité de l'eau, sur la manière de réaliser une évaluation des risques (y compris l'évaluation des risques pour la santé), sur la manière de mesurer la vulnérabilité et de concevoir et mettre en œuvre des stratégies d'adaptation appropriées.

(b) Depuis 2010, la mise en œuvre des Lignes directrices ainsi que le dialogue et la coopération transfrontière dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques ont été promus dans le cadre du **programme de projets pilotes** sur l'adaptation aux changements climatiques dans des bassins transfrontières,<sup>2</sup> en aidant les pays à adapter, ensemble, la gestion de l'eau aux changements climatiques. Cinq projets pilotes ont été/sont mis en œuvre le secrétariat de la Convention, la plupart d'entre eux dans le cadre de l'Initiative sur l'environnement et la sécurité (ENVSEC), et en coopération avec les partenaires de l'ENVSEC tel que le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUÉ). En outre, d'autres bassins tels que le Rhin et le Danube ont élaboré des stratégies d'adaptation au sein de leurs commissions de bassin.

**Résultats :** Les projets pilotes ont renforcé la capacité des pays et des bassins à s'adapter aux changements climatiques et ont créés des exemples positifs démontrant les avantages et les mécanismes envisageables pour une coopération transfrontière concernant la planification et la mise en œuvre de l'adaptation.

Une conception commune sur la manière de s'adapter aux changements climatiques a été obtenue pour les projets pilotes dans les bassins du Tchou Talas, du Dniestr, du Niémen et de la Save. Cela a amené des résultats concrets, notamment le développement d'une évaluation des effets et de la vulnérabilité des changements climatiques à l'échelle transfrontière dans le bassin du Dniestr ainsi que l'élaboration de cadres stratégiques pour l'adaptation du bassin. Ceci est particulièrement remarquable, car dans certains bassins pilotes il n'y avait pas de mécanismes institutionnels et juridiques pour la coopération en matière d'eaux transfrontières.

(c) La **collecte et l'échange d'expériences** est assuré par le biais de **réunions et d'ateliers périodiques**, d'une **plateforme en ligne** et d'un **réseau mondial de bassins** travaillant sur l'adaptation aux changements climatiques. Le réseau mondial de bassins a été créé avec le Réseau international des Organismes de bassin (RIOB) en 2013 et rassemble 14 bassins du monde entier, y compris 5 bassins situés hors de la région de la CEE-ONU. Le réseau mondial de bassins se réunit régulièrement.

En utilisant les expériences du réseau mondial de bassins, des bonnes pratiques et des approches innovantes en matière d'adaptation transfrontière aux changements climatiques ont été recueillies, codifiées et disséminées dans la communauté internationale de l'eau grâce à la préparation de la **publication « Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières : enseignement tirés et bonnes pratiques »**<sup>3</sup> qui comporte plus de 50 études de cas du monde entier.

1 Publication des Nations unies, Numéro de vente: F.09.II.E.14. Disponible à l'adresse suivante :

[http://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/water/publications/documents/Guidance\\_water\\_climate\\_f.pdf](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/water/publications/documents/Guidance_water_climate_f.pdf).

2 Plus d'informations sur l'état d'avancement des projets pilotes figurent dans les rapports d'avancement, disponibles à l'adresse suivante : [http://www.unece.org/env/water/5th\\_meeting\\_taskforce\\_water\\_climate.html](http://www.unece.org/env/water/5th_meeting_taskforce_water_climate.html)

3 Disponible en anglais à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/index.php?id=39417&L=0>

**Résultats :** Le travail a conduit à une sensibilisation accrue de l'importance de la coopération transfrontière dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques ainsi qu'à l'amélioration des connaissances et des expériences dans ce domaine. Des apports ont été fournis à d'autres événements ou processus, tels que l'Union européenne, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), et notamment son programme de travail de Nairobi sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques.

### III. ENSEIGNEMENTS TIRÉS DU PASSÉ

1. Lorsque l'Equipe spéciale a débuté en 2006, l'eau et l'adaptation aux changements climatiques étaient encore un sujet nouveau. Depuis, de nombreuses organisations ont commencé à travailler sur la question et d'innombrables projets ont été mis en œuvre. Désormais, il existe de nombreuses plateformes et de nombreux événements sont organisés sur ce sujet. Cependant, les activités au titre de la Convention sur l'eau sont uniques car elles traitent l'adaptation aux changements climatiques dans un contexte transfrontière. Tandis que c'est la principale valeur ajoutée du travail sur le changement climatique au titre de la Convention, il est impossible de se concentrer uniquement sur les aspects transfrontières étant donné que l'adaptation transfrontière est toujours liée aux effets d'adaptation au niveau national.
2. La coopération transfrontière concernant l'adaptation aux changements climatiques est particulièrement utile et nécessaire dans l'élaboration de stratégies d'évaluations des impacts et de la vulnérabilité, puisque ainsi les pays riverains peuvent se mettre d'accord sur les disponibilités en eau dans le bassin à l'avenir et convenir d'orientations générales pour l'adaptation ainsi que de mesures d'adaptation pertinentes pour l'ensemble du bassin, tandis que la mise en œuvre a souvent lieu au niveau national ou même local. Ces étapes peuvent contribuer à améliorer la confiance et la volonté de coopérer entre les pays riverains. La coopération en matière d'adaptation aux changements climatiques peut ainsi encourager la coopération concernant les eaux transfrontières en général, cela a été démontré par certains projets pilotes.
3. Étant donné que l'adaptation aux changements climatiques est une tâche si complexe, incertaine et difficile, coopérer avec de nombreux partenaires est essentiel et le travail de l'Equipe spéciale de l'eau et du climat ne serait possible sans de nombreux partenariats, par exemple avec la CCNUCC, l'Alliance pour l'adaptation mondiale de l'eau (AGWA) dont la CEE-ONU est membre, l'Institut international de l'eau de Stockholm, l'Organisation météorologique mondiale (OMM), ainsi que le domaine thématique prioritaire sur l'eau et le climat de l'ONU-Eau et de nombreux autres. La CEE-ONU a beaucoup à offrir à ses partenaires puisque l'Equipe spéciale de l'eau et du climat représente l'une des rares plateformes intergouvernementales de collaboration axée exclusivement sur l'eau et le changement climatique.
4. Entrer en contact avec d'autres secteurs, tels que ceux de l'énergie, de l'agriculture est nécessaire, car ces secteurs sont souvent la clé pour une adaptation réussie. En outre, le changement climatique est pertinent pour la plupart des domaines et activités de la Convention sur l'eau de la CEE-ONU tels que les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes, le recensement, l'évaluation et la communication des avantages de la coopération, etc. Des conseils sont nécessaires pour intégrer le changement climatique dans ces domaines notamment dans les projets sur le terrain tels que celui du Drin, etc. Ceci contribuera à la mise en œuvre de la Convention à une époque où le climat est entrain de changer.

5. En 2013-2015, il y a eu une augmentation des demandes de contributions de la part de la Convention sur l'eau de la CEE-ONU et de l'Equipe spéciale au processus de la CNUCC, ainsi qu'aux négociations du Cadre pour la réduction des risques de catastrophe de Sendai. Cela a conduit, par exemple, entre autres à l'organisation d'événements parallèles par la CEE-ONU lors de la Conférence des Parties de la CNUCC à Varsovie en 2013. Ce travail sur la contribution aux processus mondiaux, tels que les négociations sur les changements climatiques, est apparu comme primordial, mais il exige du temps et des ressources souvent difficiles à obtenir. En outre la Convention sur l'eau de la CEE-ONU n'est pas encore un point de référence évident pour la CNUCC.
6. La combinaison entre le travail sur le terrain par le biais des projets pilotes et de l'échange mondial d'expériences est très utile et se renforce mutuellement. D'une part, les enseignements tirés et les méthodes testées grâce aux projets pilotes enrichissent le réseau mondial, et d'autre part, les partenaires, les expériences et les exemples de bonnes pratiques du réseau mondial de bassins et des ateliers périodiques facilitent le travail des projets pilotes.
7. Le travail sur les pilotes est passé à la phase de mise en œuvre, ce qui s'est révélé difficile pour la CEE-ONU notamment en termes administratifs. Cependant, les mesures d'adaptation concrètes sur le terrain sont très appréciées par les gouvernements nationaux et les parties prenantes locales, par conséquent la CEE-ONU pourrait continuer à travailler dans cette direction en s'associant à d'autres organisations (par exemple, l'OSCE, le PNUD, des organisations non gouvernementales). Dans le même temps, la CEE-ONU connaît un franc succès en apportant un soutien consultatif, facilitant la coopération entre les pays riverains et promouvant l'échange d'expériences. Cela représente des domaines où les activités au titre de la Convention devraient augmenter.
8. Les aspects financiers doivent faire l'objet de plus d'attention afin, par exemple, de permettre la mise en œuvre des stratégies d'adaptation élaborées : cela exige d'attirer l'attention des donateurs sur le besoin de financer de tel projets à l'échelle du bassin/ou de la région (ainsi que le fait déjà le Fonds d'adaptation).
9. La plate forme en ligne crée en 2011 dans le cadre de la plateforme pour le partage d'expérience ne contient que des informations sur les projets pilotes mis en œuvre par la CEE-ONU et n'a pas vraiment été largement utilisée jusqu'à présent.
10. Au cours des dernières années, une certaine diminution de l'intérêt des pays de l'Union européenne pour les activités de la CEE-ONU concernant le changement climatique a été observé (par exemple il s'est manifesté par un faible niveau de leur participation aux réunions et aux ateliers concernant le climat de la CEE-ONU). Cela pourrait être dû au fait que de nombreux pays de l'UE ont déjà progressé dans l'adaptation aux changements climatiques et ne sont donc plus autant intéressés, par exemple, par des ateliers à large portée. Des solutions doivent être trouvées pour rétablir leur intérêt pour la question.

#### IV. FUTURS DOMAINES DE TRAVAIL PROPOSÉS

L'**objectif** général des futurs travaux est de promouvoir la coopération en matière d'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières permettant ainsi une mise en œuvre adéquate de la Convention sur l'eau au titre d'un climat changeant. Cela pourra être réalisé en travaillant dans les deux domaines suivants : un travail de politique et une amplification des projets pilotes.

Le partage des bonnes pratiques est important pour ces deux domaines prioritaires et pourrait ainsi se poursuivre lors d'ateliers mondiaux, de réunions du réseau de bassins, etc. De nouveaux formats plus ciblés sur l'échange d'expériences pourraient être explorés et de nouveaux sujets émergents pourraient être adressés tels que les eaux souterraines, le développement de scénarios, le financement, etc.

## **1. Travail de politique**

Ce travail vise à intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans la communauté de l'eau et les questions des eaux transfrontières dans la communauté du changement climatique.

### *1) Augmenter la reconnaissance du besoin d'une coopération transfrontière dans l'adaptation aux changements climatiques et dans la réduction des risques de catastrophe*

La CEE-ONU et l'Equipe spéciale de l'eau et du climat font parties des quelques organisations soulignant l'importance de la coopération transfrontière en matière d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe. Tandis que certains progrès ont déjà été réalisés, il est important d'augmenter la prééminence de l'eau et des questions transfrontières dans les négociations mondiales sur les changements climatiques. En outre, il est nécessaire d'intégrer davantage/de généraliser l'eau et les aspects transfrontières dans les plans, les politiques et les stratégies nationaux liés au climat (par exemple, les Contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN), les communications au Groupe d'experts intergouvernemental sur les changements climatiques et à la CCNUCC, les plans nationaux d'adaptation (PAN) et les programmes d'actions nationaux d'adaptations (PANA), ainsi que les mécanismes de financement internationaux (Fonds d'adaptation, Fonds vert pour le climat, etc.).

Cet objectif peut être facilité, entre autres, en coopérant avec d'autres organisations ou mécanismes travaillant sur la coopération transfrontière en matière d'adaptation, y compris ceux travaillant sur d'autres écosystèmes transfrontières tels que les montagnes, les zones humides, etc.

### *2) Intégrer les changements climatiques dans la communauté de l'eau*

Des progrès ont été réalisés et de plus en plus de gestionnaires de l'eau ont conscience de la nécessité de prendre en compte les changements climatiques dans la gestion de l'eau. Néanmoins, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour intégrer/généraliser l'adaptation et les potentielles atténuations des changements climatiques dans les plans, les politiques et les stratégies en rapport avec l'eau, ce notamment dans les plans de gestion des bassins versants pour les bassins.

Aider les pays à intégrer les changements climatiques dans les plans de gestion de bassins versants, notamment dans les bassins pilotes, à tous les stades – de la planification à la mise en œuvre et à l'évaluation – pourrait être un nouvel aspect important pour l'Equipe spéciale de l'eau et du climat.

L'Equipe spéciale pourrait également échanger des expériences sur la manière de prendre en compte les changements climatiques lors de la mise en œuvre des directives de l'UE liées à l'eau (par exemple la Directive cadre sur l'eau de l'UE). De telles activités devraient être mises en œuvre en coopération avec la Commission européenne.

## **2. Amplification des projets pilotes**

Depuis près de cinq ans, les projets pilotes ont été mis en œuvre au titre de la Convention sur l'eau. Il est désormais nécessaire de d'amplifier ces projets pilotes afin d'obtenir un impact plus large tout en assurant leur durabilité.

### *1) Réplication de l'expérience des projets pilotes*

Tout d'abord, les expériences réussies des projets pilotes peuvent être reproduites dans la région de la CEE-ONU là où un intérêt est exprimé et où il y a des ressources (par exemple dans le bassin de l'Alazani/Ganikh, dans le bassin de la Daugava). Comme par le passé, ces projets doivent être conçus en fonction des besoins et des circonstances locales.

Deuxièmement, puisqu'il y a eu des manifestations d'intérêt, les méthodes et les approches des projets pilotes doivent également être élargies aux bassins hors de la région de la CEE-ONU, en travaillant avec des partenaires tel que le Réseau africain des organismes de bassins (RAOB)

Troisièmement, le travail en cours doit continuer en soutenant les mesures d'adaptations proposées dans les stratégies d'adaptation à l'échelle du bassin déjà existantes ; par exemple dans les bassins du Dniestr, du Niémen et du Tchou Talas selon le modèle décrit ci-dessus (à savoir principalement par les organisations locales, la CEE-ONU jouant un rôle consultatif et de facilitation).

Quatrièmement, des conseils seront apportés pour intégrer les changements climatiques dans les autres activités de la Convention sur l'eau telles que les activités sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes, sur l'Initiative de l'UE en faveur de l'eau et dialogues sur les politiques nationales, sur le recensement, l'évaluation et la communication des avantages de la coopération transfrontière, ainsi que dans les projets sur le terrain, par exemple, dans les bassins de la Koura, du Drin, du Piandj, etc.

### *2) Assurer la durabilité des projets pilotes*

Le travail au titre de ce domaine visera à assurer que les résultats des activités mises en œuvre par la CEE-ONU et ses partenaires seroient durables au-delà de la durée de vie du projet. Cela sera fait, tout avant tout grâce à une facilitation et un appui politique, notamment au niveau transfrontière, domaine où la CEE-ONU dispose d'un avantage comparatif évident.

L'amplification sera également facilitée par l'appui à l'intégration des résultats des projets pilotes dans les politiques, les documents de planification et les processus nationaux, y compris dans les PAN, les CPDN, les communications nationales, etc. (une tâche incombant essentiellement aux gouvernements nationaux).

Plusieurs projets pilotes, tels que ceux du Niémen et du Dniestr ont montré que la coopération transfrontière concernant les questions techniques comme l'adaptation aux changements climatiques peut également faciliter la coopération transfrontière de manière générale au niveau politique. De tels exemples requièrent d'une part davantage d'appui et d'autre part doivent être documentés et des leçons peuvent en être tirées pour d'autres cas ou bassins similaires.

### *3) Echange et recueil d'expériences*

Partager les bonnes pratiques est important pour l'amplification et la réplication des projets pilotes. Cela sera réalisé grâce aux réunions de l'Equipe spéciale et aux ateliers mondiaux et interactifs, en tenant compte de nouvelles questions émergentes telles que le financement, etc. En outre, des

échanges plus spécifiques sur des sous-thèmes, par exemple sur l'hydroélectricité et les changements climatiques, pourraient être organisés entre les bassins intéressés du réseau mondial de bassins.

---

## **ANNEXE: Extrait du Projet de programme de travail pour 2016-2018, Domaine d'activité 4: Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières**

*Organes responsables* : L'Équipe spéciale de l'eau et du climat et le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau.

*Parties/organisations chefs de file* : [Pays-Bas, Suisse (à confirmer)].

*Objectifs* :

- (a) Accroître la capacité d'adaptation et améliorer la coopération en matière d'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières à l'échelle mondiale;
- (b) Susciter une plus grande prise de conscience de l'importance que revêt la coopération concernant l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe au niveau national et dans les processus intergouvernementaux, tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

### **Activités à entreprendre**

#### **4.1 Projets pilotes sur l'adaptation aux changements climatiques dans des bassins transfrontières: vers la mise en œuvre, l'amplification et la transversalisation**

Il s'agira de promouvoir la coopération pour la conception d'évaluations de la vulnérabilité ainsi que l'élaboration de stratégies d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe et leur mise en œuvre dans des bassins transfrontières, dans le cadre de projets exécutés par la Convention sur l'eau de la CCE en collaboration avec d'autres partenaires. Certains projets pilotes (ceux portant sur les bassins du Dniestr, du Tchou et du Talas et du Niémen, notamment) continueront de mettre en œuvre leurs stratégies d'adaptation ou d'intégrer les mesures d'adaptation prioritaires dans d'autres plans, stratégies, politiques, projets ou programmes au niveau du bassin ou du pays. En outre, de nouveaux projets pilotes pourraient démarrer, portant par exemple sur l'Alazani ou la Koura ou sur les eaux souterraines en Europe orientale. D'autres organisations partenaires pourraient mettre en œuvre des projets pilotes hors de la région, avec une participation limitée de la CEE. Comme auparavant, l'information sur la mise en œuvre des différents projets pilotes (dans la région de la CCE et au-delà) sera répercutée lors des réunions du réseau mondial de bassins travaillant sur l'adaptation aux changements climatiques (voir ci-après la section 4.2).

#### **4.2 Ateliers thématiques mondiaux périodiques et réunions du réseau mondial de bassins travaillant sur l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières**

Cette activité vise à favoriser l'information et l'échange de données d'expérience, de bonnes pratiques et d'enseignements à retenir, dans le cadre, notamment, du réseau mondial de bassins travaillant sur l'adaptation aux changements climatiques coordonné par le Réseau international des organismes de bassin (RIOB) et la CEE, en s'appuyant sur la publication de 2015 relative à cette question. On continuera d'organiser périodiquement des ateliers (deux, éventuellement à la mi-2016 et à la fin de 2017 ou au début de 2018). Ces ateliers, qui pourraient être thématiques (portant par exemple sur la pénurie d'eau) seraient organisés en coopération avec les partenaires actuels et de nouveaux venus. En outre, des réunions plus restreintes des bassins appartenant au réseau mondial pourraient être tenues pour permettre le partage de données d'expérience entre les organisations des bassins fluviaux.

Des échanges directs portant sur des sujets pertinents pour certains des bassins du réseau mondial pourraient être organisés, par exemple dans le cadre d'échanges d'experts, de visites d'étude ou de manifestations thématiques ou régionales plus restreintes.

Ces activités contribueront également aux processus mondiaux sur l'eau et le climat, notamment dans le cadre de la CCNUCC, comme décrit sous l'activité 5.4.

*Ressources nécessaires pour le domaine d'activité 4* : 986 000 dollars.

*Partenaires éventuels* : L'Alliance for Global Water Adaptation, l'Initiative sur l'environnement et la sécurité et ses membres (en particulier l'OSCE et le PNUD), la Commission européenne, le FEM, la GIZ, le Partenariat mondial pour l'eau, le RIOB, l'UICN, la Convention de Ramsar, les centres régionaux pour l'environnement en Europe orientale, dans le Caucase et l'Asie centrale, l'OCDE, l'Institut international de l'eau à Stockholm, l'Institut de l'environnement à Stockholm, l'UNESCO, la CCNUCC, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (SIPC), d'autres commissions régionales des Nations Unies, la Banque mondiale, l'Organisation météorologique mondiale et les organes communs s'occupant de l'adaptation aux changements climatiques.

#### Extrait du domaine d'activité 5.4 : Contribution aux processus internationaux

On s'attachera également à mettre en relief l'importance des efforts centrés sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques dans les processus mondiaux, tels que ceux menés dans le cadre de la CCNUCC et de la SIPC, notamment en organisant des manifestations avec les partenaires en marge des grandes conférences (sessions de la Conférence des Parties à la CCNUCC, par exemple), en fournissant des contributions écrites et orales ainsi que des avis à d'autres processus et publications et en partageant les informations et les connaissances sur l'adaptation dans le cadre de la gestion de l'eau. Des informations sur les activités concernant l'eau et l'adaptation menées au titre de la CCNUCC pourraient être fournies directement au secrétariat de la Convention ou à d'autres organes et mécanismes pertinents, à leur demande.

| <b>4 Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières</b>        |   |  |              |
|---|---|--|--------------|
| 4.1   | Projets pilotes sur l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières: vers la mise en œuvre, l'amplification et la transversalisation                | Services de consultants (consultants nationaux et internationaux dans les différents bassins)                                  | 150.0        |
|   |   | Subventions pour l'organisation de réunions locales et d'autres services   | 60.0         |
|   |   | Temps de travail d'un fonctionnaire P-3 (16 mois)  | 266.4        |
|   |   | Temps de travail d'un fonctionnaire G (3 mois)   | 27.0         |
|   |   | Frais de voyage des experts et des membres du secrétariat  | 40.0         |
| 4.2   | Ateliers thématiques mondiaux périodiques et réunions du réseau mondial des bassins travaillant sur l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières | Services de consultants  | 20.0         |
|   |   | Organisation de 2 ateliers mondiaux, 2 réunions de l'Équipe spéciale et 3 réunions du groupe restreint sur les projets pilotes | 320.0        |
|   |   | Temps de travail d'un fonctionnaire P-3 (4 mois)   | 66.6         |
|   |   | Temps de travail d'un fonctionnaire G (4 mois)   | 36.0         |
| <b>Extrait du domaine d'activité 5 sur la contribution aux processus internationaux</b> |   |  |              |
| 5.4   | Apport de contribution aux processus internationaux sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques   | Temps de travail d'un fonctionnaire P-3(3 mois)  | 50.0         |
|   |   | Frais de voyage des experts et des membres du secrétariat  | 40.0         |
| <b>Frais généraux (13%)</b>   |   |  | <b>140</b>   |
| <b>Total partiel domaine d'activité 4</b>   |   |  | <b>1,216</b> |